



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 15 février 2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 15 février 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>	<i>Publication</i>
13/12/2021	modification des conditions de recrutement et d'évolution de carrière applicable au personnel contractuel, d'abroger le cadre du personnel contractuel et d'en fixer un nouveau pour les agents statutaires	31/01/2022	02/02/2022
13/12/2021	modification du règlement de travail du personnel communal en insérant au Chapitre 1, section 2-lieux de travail, un alinéa 2 relatif au télétravail et en ajoutant une annexe 8.a "règlement d'utilisation du télétravail" ainsi qu'une annexe 8.b "règlement d'utilisation d'un ordinateur portable/tablette à des fins strictement professionnelles"	31/01/2022	02/02/2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Rapport de rémunérations - exercices 2021 - Approbation.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Il y a lieu d'établir annuellement un rapport de rémunération des mandataires relatif à l'exercice précédent. Ce rapport doit être approuvé annuellement pour le 30 juin.

2. Proposition de décision

- Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice 2021.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Tableau des rémunérations + présences des mandataires dans les organismes tiers

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Modifications.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Modification du ROI du Conseil en vue de l'organisation future et éventuelle des séance à huis-clos.

L'article L6511-2 du CDLD précique notamment que

"§1 Les réunions du conseil communal, de l'assemblée générale d'intercommunale et du conseil provincial se tiennent physiquement tant en situation ordinaire qu'en situation extraordinaire. Par dérogation à l'alinéa 1er, en situation extraordinaire, les réunions peuvent se tenir à distance. Le règlement d'ordre intérieur en fixe les conditions et les modalités. Le procès-verbal mentionne si la réunion s'est tenue à distance et cette donnée est répercutée dans le rapport annuel de rémunération visé à l'article L6421-1. (...)."

2. Proposition de décision

Décisions :

- D'ajouter, dans le Chapitre 2, Section 2 du ROI, un article 8bis libellé comme suit : *"Lorsqu'une situation exceptionnelle l'impose, il reviendra au Collège communal, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal, de décider que la réunion de cet organe se tiendra en visioconférence. Dans un tel cas, toutes les mesures seront prises pour assurer la diffusion de la séance en direct sur le site internet de la commune en faveur des citoyens. En outre, les conseillers seront invités à participer à la réunion en visioconférence. Le procès-verbal fera mention du fait que la séance s'est tenue en visioconférence. Les Conseillers ne pouvant participer à la réunion pour une question d'accès au matériel ou de connexion internet prendront contact avec le Directeur général afin qu'il puisse leur permettre de participer concrètement à la réunion depuis la maison communale. Le Président du Conseil et le Directeur général veillent à la participation effective des conseillers communaux durant la séance (un conseiller dont la présence effective ne pourra être assurée sera considéré comme absent (à tout le moins, durant tout le temps durant lequel sa présence ne peut être établie. Le procès-verbal fera mention de ces éventuelles absences))".*
- D'ajouter, dans le chapitre 2, section 14, sous-section 2 du ROI, un article 42bis libellé comme suit : *"Si la séance du Conseil communal se tient en visioconférence, tel que cela est prévu à l'article 8bis, le vote pourra être organisé selon des modalités plus souples, moyennant l'accord unanime des participants".*
- D'ajouter, dans le chapitre 2, section 14, sous-section 3 du ROI, un article 44bis libellé comme suit : *"Si la séance du Conseil communal se tient en visioconférence, tel que cela est prévu à l'article 8bis, le vote à scrutin secret est organisé via un vote matérialisé sous forme de sondage numérique, étant entendu que les résultats doivent être anonymisés".*

3. Projet de délibération et pièces justificatives

ROI du Conseil dans sa version actuelle

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Province de Namur - Conseils Consultatifs du Territoire - Désignation d'un élu communal pour l'arrondissement de Namur.

Séance du Conseil communal du : 21.03.22

1. Exposé du dossier

La Province de Namur a créé trois Conseils Consultatifs du territoire dans le cadre de son axe stratégique de la Transition territoriale et nous sollicite afin de désigner **un élu local** qui sera amené à prendre part aux séances de ces Conseils Consultatifs. La première séance des Conseils Consultatifs de l'arrondissement de Namur se tiendra le 24 mars 2022. Le but de ces Conseils est d'échanger librement sur les ressentis et attentes des citoyens par rapport à leur Institution provinciale.

2. Proposition de décision

Proposition de désignation de Michèle Berger + transmission de la délibération à la Cellule Transition Territoriale de la Province de Namur.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné du courrier explicatif émanant du Service technique provincial de la Province de Namur.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Terrienne du Crédit Social srl - Désignation des représentants communaux.
Séance du Conseil communal du : 21.03.22

1. Exposé du dossier

Selon les nouveaux statuts publiés au Moniteur belge suite à la fusion par absorption de la coopérative La Terrienne du Crédit social srl par la Terrienne du Luxembourg srl, le nombre de délégués communaux est fixé à trois parmi lesquels deux au moins représentent la majorité dans chacun des pouvoirs locaux. Le Conseil communal avait désigné, en date du 21 janvier 2019, Marie Cadelli en qualité de représentante au sein de l'Assemblée générale de la coopérative. Il y a donc lieu de désigner deux représentants supplémentaires.

2. Proposition de décision

Désigner, pour représenter la Commune de Profondeville au sein de l'Assemblée générale de la Terrienne du Crédit social srl, au même titre que Marie Cadelli, Bruno Humblet et

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des statuts de la Terrienne du Crédit social srl.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : redevance sur l'occupation de salles communales - adaptation pour élargissement des possibilités d'occupation (2)

Séance du Conseil communal du : 21/03/2022

1. Exposé du dossier

Proposition d'adapter le règlement afin de pouvoir maintenir la possibilité pour les ASBL hors communes d'occuper les salles communales via un contrat saisonnier avec une tarification horaire.

Il convient donc de lister explicitement les conditions pour déroger à la condition de territorialité.

« Considérant qu'il est de l'intérêt général de permettre, via un contrat saisonnier, à des associations, groupements n'ayant pas leur siège social dans l'entité, l'occupation régulière des salles communales dans le but d'y organiser des permanences, réunions, consultations accessibles aux citoyens profondevillois et ayant pour objet des services de proximité tels que des permanences des mutuelles, des consultations ONE, des réunions des associations œuvrant dans la lutte contre les addictions et autres ;

Considérant que pour cette nouvelle possibilité, la commune souhaite qu'il ne soit fait état que d'occupations de maximum 4h afin de ne pas bloquer systématiquement les salles au détriment de manifestations éventuelles organisées par les associations de notre entité.

Considérant que le tarif horaire inclut les frais de fonctionnement ainsi que l'évacuation des déchets ; »

2. Proposition de décision

Le tarif 2 sera d'application pour des occupations ouvertes au public dans le cadre de permanences, réunions ou consultations ayant pour objet des services de proximité tels que des permanences des mutuelles, des consultations ONE, des réunions des associations œuvrant dans la lutte contre les addictions et autres, par des associations ou groupements n'ayant pas leur siège social dans l'entité de Profondeville, dans le cadre d'un contrat saisonnier au tarif horaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibération et avis de légalité

4. Informations budgétaires

Impact : 150,00 euros H.T.V.A. 150,00 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 04002/363-03 - 763xx/161-48 - 763xx/163-01 - 762/161-48 - 762/163-01 (Espace Polyvalent Arbre) - 722/163-01 (salle de gymnastique Profondeville) - 124/163-01

Avis de légalité de la Directrice financière : 11/2022

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : soutien à l'Ukraine – Octroi d'un subside au consortium 12-12
Séance du Conseil communal du : 31 mars 2022

1. Exposé du dossier

En réaction à la guerre qui se déroule actuellement en Ukraine, le Collège souhaite octroyer un subside au Consortium 12-12

2. Proposition de décision

Octroi du subside

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

4. Informations budgétaires

Impact : 5.000 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 164/332-02
Avis de légalité de la Directrice financière : non requis

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Organisation du Festival " Profond'ément drôle" - Arrêt de la convention de partenariat avec la Sarl I.D.R.C Events - Participation communale.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

La Sarl I.D.R.C Events souhaite organiser un festival humoristique " Profond'ément Drôle sur le territoire de la Commune de Profondeville, les 20,21,22,23 et 24 avril 2022, au sein de la Maison de la Culture de Profondeville;

Vu la programmation pour les 5 jours, à savoir

Mercredi 20 avril 2022 :

soirée de gala - pléade d'artistes et walking dinner menu

jeudi 21 avril 2022:

18.30 - Inauguration du Festival

19.00 - Stand-Up Vincent Pagé

21.00 - Freddy Tougaux

Vendredi 22 avril 2022:

19.00 - Clément Blouin

21.00 - Bruno Coppens

Samedi 23 avril 2022

17.00 - Kostia

20.30 - Richard Ruben

Dimanche 24 avril 2022

14.30 - Eric Boschman

17.00 - Renaud Rutten sous réserve

20.00 - Renaud Rutten

2. Proposition de décision

Arrêt de la convention de partenariat de de la programmation du Festival

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Tableau des rémunérations + présences des mandataires dans les organismes tiers

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Vanhooland Estelle
Téléphone : 081.42.02.37
Courriel : Estelle.Vanhooland@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : prorogation de la convention de location des bâtiments de la gare de Lustin
Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

La convention de location vient à échéance le 31.05.2022. La SNCB propose de la proroger jusqu'au 31.12.2023 car elle envisage de mettre le bien en vente en 2024.

2. Proposition de décision

Accepter la prorogation

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
Un projet de délibération
La convention en cours
Le mail de la SNCB

4. Informations budgétaires

Impact : 1.200 euros/an indexés (1.330,21 € en 2020).
Article budgétaire : 124/126-01
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : néant
Montant : néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène
Téléphone : 081/42.02.16
Courriel : mhboxus@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Acquisition du rez-de-chaussée de la Banque BNP - Rue Colonel Bourg 1 à 5170 Profondeville - Décision de Principe

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

La Banque BNP n'occupe plus ses bureaux situés Rue Colonel Bourg 1 à 5170 Profondeville.

L'agence immobilière Williquet (Chaussée de Louvain 61A, 5310 Eghezee) a informé la commune que le bien précité était mis en vente. Elle porte sur le rez commercial de 293 m² ainsi que sur le sous-sol de 77 m².

Le bien dispose d'un emplacement de parking privé (n°9). Le prix est fixé à 450.000€.

Attendu que la décision du Conseil communal d'acheter la poste de Profondeville n'aura pas de suite (une autre offre ayant été acceptée par Bpost).

Attendu que le budget ne prévoit pas l'acquisition du bien susvisé et qu'il faut donc le prévoir en MB1 à l'124/712-60.

Attendu que l'ancien rez commercial de BNP pourrait être affecté à différents services communaux.

Attendu qu'il s'agit d'une opportunité unique.

2. Proposition de décision

- Décision d'acquérir (confirmation de la décision du Collège du 09/03 faisant offre) ;
- Approbation du projet de compromis de vente ;
- Réaffectation du budget visant l'achat de la poste ;
- Prévoir le budget en MB1

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Estimation du bien ;

Courriel agence immobilière ;

Avis de publicité ;

Rapport comparatif valeur Poste et banque au m² ;

4. Informations budgétaires

Impact : 500.000€

Article budgétaire à prévoir en MB – 124/712-60

Avis de légalité de la Directrice financière : Demandé le 10/03/22

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Marie-Hélène Boxus
Téléphone : 081.42.02.16
Courriel : marie-helene.boxus@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS - Démission d'un membre au sein du Conseil de l'Action sociale - prise d'acte.
Séance du Conseil communal du : 21/03/22

1. Exposé du dossier

Réception, le 16 février 2022, de la lettre de Mme Cristelle Jadin par laquelle elle présente sa démission du poste de Conseillère au sein du Conseil de l'Action sociale et du Comité Spécial du Service Social.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de la démission et transmission de la délibération à la Présidente du CPAS.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Lettre de démission de Madame Jadin,
- Délibération du Conseil de l'Action sociale du 21 février 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS - désignation de plein droit du remplaçant d'un membre démissionnaire.
Séance du Conseil communal du : 21.03.22

1. Exposé du dossier

Désignation d'un nouveau membre en qualité de conseiller/ère du CPAS suite à la démission de Mme Cristelle Jadin. Le/la candidat(e) sera proposé(e) par la liste PEPS. *Acte de présentation du/de la candidat(e) à recevoir.*

2. Proposition de décision

Désignation de plein droit du/de la candidat(e) comme conseiller/ère au sein du Conseil de l'Action Sociale. Transmission de la délibération à la Présidente du CPAS et notification au/à la candidat(e).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné du PV de la réunion d'installation du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 03.12.2018.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS - Tutelle spéciale d'approbation - octroi d'une prime de remerciement 2021 subventionnée par l'ONE au personnel des crèches.

Séance du Conseil communal du : 21/03/22

1. Exposé du dossier

Proposition d'octroi d'une prime de remerciement 2021, subventionnée par l'ONE, pour le personnel des crèches, votée en séance du Conseil de l'Action sociale en date du 24 janvier 2022.

Le montant de la prime s'élève à maximum 250 € par personne, à octroyer une seule fois sous la forme d'écochèques. Le montant est calculé proportionnellement au temps de travail et à la durée des prestations réalisées durant l'année 2021.

2. Proposition de décision

Approbation de la proposition d'octroi de la prime au personnel des crèches, telle que votée en séance du Conseil de l'Action Sociale du 24 janvier 2022 et transmission d'une copie de la délibération au CPAS pour notification au Conseil de l'Action Sociale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du protocole d'accord du Comité particulier de négociation syndicale du 23 décembre 2021 ;
- du procès-verbal du Comité de concertation du 16 décembre 2021 ;
- de la délibération du Conseil de l'Action sociale du 24 janvier 2022, ratifiant la délibération du Bureau Permanent du 30 septembre 2021 ;
- de la délibération du Bureau permanent de l'Action sociale du 30 septembre 2021.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

15

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marché public: Réfection de la partie avant de la toiture d'un commerce d'alimentation générale à Profondeville - Approbation des conditions et du mode de passation
Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Une partie de la toiture actuelle du commerce d'alimentation générale sis à Profondeville, Chaussée de Dinant 31, est vétuste, ce qui est de nature à causer des dégâts plus importants au bâtiment. Une intervention à court terme assainira le bâtiment et permettra une réfection moins onéreuse qu'une intervention plus tardive qui induirait des dégâts de plus grande importance. Il relève dès lors de la bonne gestion du patrimoine communal de veiller dès que possible à la réfection des parties trop endommagées.

2. Proposition de décision

Il est proposé d'approuver:

- le cahier des charges,
- le montant estimé du marché
- le mode de passation "procédure négociée sans publication préalable" (PNSPP)
- le financement de cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 521/724-60

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du projet de délibération du Conseil communal du 21 mars 2022
- du cahier des charges
- du métré estimatif
- de l'avis n° 06/2022 de la Directrice financière f.f.

4. Informations budgétaires

Impact : 102.903,31 € hors TVA ou 124.513,01 €, 21% TVA comprise

Article budgétaire : 521/724-60

Avis de légalité de la Directrice financière : n° 06/2022 du 01/02/2022: favorable

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaires du dossier

Technique:

Grégory DAILLY, Architecte

081/42.02.38

gregory.dailly@profondeville.be

Administratif:

Philippe de HALLEUX

081/42.02.40

philippe.de.halleux@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Mission de service pour la réalisation d'un guide d'aménagement local
Séance du Conseil communal du 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Suite à la Convention avec le BEP, approuvée par le Collège communal du 28/04/2021, le BEP a préparé un cahier des charges afin de finaliser la réalisation d'un guide d'aménagement local englobant les trois fiches transversales élaborées par le BEP.

2. Proposition de décision

Il est proposé d'approuver:

- le cahier des charges,
- le montant estimé du marché
- le mode de passation "procédure négociée directe avec publication préalable"
- le financement de cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421/733-60/2017

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du projet de délibération du Conseil communal du 21 mars 2022
- du cahier des charges
- de l'avis n° 08/2022 de la Directrice financière f.f.

4. Informations budgétaires

Impact : 114.876,03 euros H.T.V.A., soit 139.000,00 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 421/733-60/2017

Avis de légalité de la Directrice financière : n° 08/2022 du 01/02/2022: favorable conditionnel

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : divers leviers à actionner par le BEP

Montant : 65.000,00 €

6. Gestionnaires du dossier

Technique:

Serge DE KETELAERE

081/42.02.39

serge.deketelaere@profondeville.be

Administratif:

Philippe de HALLEUX

081/42.02.40

philippe.de.halleux@profondeville.be

17



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Appel à projet "Rénovation énergétique des infrastructures sportives" - Dossier de demande de subvention - Ratification de la décision du Collège communal du 09/03/2022.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Candidature dans le cadre du plan de relance Wallon, et plus particulièrement de l'appel à projet « rénovation énergétique des infrastructures sportives ». A travers ce projet de rénovation, notre objectif est de diminuer la consommation annuelle électrique de 30%, la consommation annuelle de mazout de 49 % et de diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre, en réalisant les travaux suivants, pour un montant total de 1.021.932 € HTVA :

- Remplacement de la toiture - 701.672€ ;
- Remplacement de châssis anciens - 172.512€ ;
- Remplacement de la régulation - 18.975€ ;
- Installation nouveaux aérothermes - 41.973€ ;
- Optimisation éclairage terrain de foot (LED) - 36.000€ ;
- Liaisons 2 chaufferies - 20.000€ ;
- Installation panneaux photovoltaïques - 30.800€.

Dans le cas où notre dossier de candidature serait accepté, 70% du montant total des travaux seront financés par la Région, à savoir un montant total estimé à 715.352,40 €.

2. Proposition de décision

Proposition d'accepter la remise d'une candidature dans le cadre de l'appel à projet susmentionné (il s'agit d'une décision prise par le Collège communal en sa séance du 09/03/2022 – il est donc prévu de ratifier cette décision).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération
- Dossier de candidatures (+ annexes)

4. Informations budgétaires

Impact : 1.021.932,00 euros H.T.V.A. 1.236.537,72 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : Pas encore défini (MB à faire si candidature retenue).

Avis de légalité de la Directrice financière : Courriel de Mme Gelay du 28.02.2022

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW

Montant : 70% du montant total des travaux => subside estimé à 715.352,40€

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Appel à projets "Infrastructures sportives partagées" pour la salle de sports de l'école communale de Profondeville – Approbation de la demande de subvention.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

La subvention vise la rénovation et l'extension par deux prolongements de la salle de sports de l'école communale de Profondeville. Le subsidie « infrastructures sportives partagées » s'élèverait à 70% du montant maximum subsidiable, le solde étant financé par le porteur de projet. Le métré estimatif est de 1.583.280,58 € HTVA et 1.902.119,50 € 21% TVA comprise. Les travaux doivent promouvoir l'aménagement d'espaces sportifs partagés de qualité et favorisant une accessibilité au plus grand nombre ainsi qu'une exemplarité en matière de performance énergétique. La salle desservirait les élèves de l'école communale de Profondeville et de Rivière, le club de tennis de table, le club de danse, pilates et cours de Qi Gong et self-défense.

2. Proposition de décision

- Approbation de la demande de subsidie ;
- Rentrer la demande de subvention au SPW.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de/du :

- projet de délibération ;
- formulaire de subvention ;
- acte de propriété ;
- attestation des partenaires potentiels marquant leur intérêt ;
- projet de grille d'occupation de l'infrastructure ;
- projet de développement sportif pour les partenaires impliqués ;
- programme des travaux ;
- plans de la situation existante ;
- plans de la situation projetée ;
- vues 3d ;
- métré estimatif ;
- calendrier détaillé de mise en œuvre du projet ;
- schéma de gouvernance ;
- comité des utilisateurs ;
- audit énergétique ;

4. Informations budgétaires

Impact : +/- 1.583.280,58 € HTVA et 1.902.119,50 € 21% TVA comprise
Article budgétaire : 722/661-51 (article de recette)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW.
Montant : 70% du montant subsidiable.

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dailly Grégory Architecte
Téléphone : 081/420.238
Courriel : gregory.dailly@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décision quant au déclassement et la mise en vente du camion MAN 19254 MAC immatriculé KFQ 416.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé de procéder à la désaffectation et la mise en vente d'un camion MAN 19254 MAC immatriculé KFQ 416 en raison de sa vétusté et du montant des frais engendrés pour le remplacement de certaines pièces ;
Considérant qu'il serait dès lors judicieux, vu l'état de vétusté de ce véhicule et son état actuel "hors d'usage", de le désaffecter et de le mettre en vente, celui-ci n'étant plus utilisé ce qui encombre les infrastructures communales ;

2. Proposition de décision

- Décision de déclasser, de résilier la police d'assurance et de fixer les conditions générales de vente.
- Vente au prix minimum de 10.000€

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Photos et caractéristiques du bien

4. Informations budgétaires

Impact : + 10.000€
Article budgétaire : /
Avis de légalité : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : DEVALERIOLA Nancy
Téléphone : 081.42.02.44
Courriel : Nancy.Devaleriola@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Suppression de la voirie communale à Bois de Villers - sentiers n°164 et 165 à Bois-de-Villers.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Suppression demandée dans le cadre d'un permis d'urbanisation 1/2021 (sentiers 164 et 165).
Ce projet concerne par ailleurs la création de 6 lots à bâtir, Rue Ferme de la Vallée à Bois de Villers.

2. Proposition de décision

Décision de supprimer les surfaces suvisées.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Dossier de demande ;
- Justification ;
- Plans ;
- Notice d'évaluation ;

4. Informations budgétaires

Impact : -

Article budgétaire à prévoir : -

Avis de légalité de la Directrice financière : -

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Rudy Thone

Téléphone : 081/42.02.46

Courriel : Rudy.Thone@profondeville.be

21



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 15 février 2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 15 février 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du : 21 mars 2022

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

23



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 21/03/2022.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges des 1^{er}, 15 et 22 décembre 2021, des 16 et 23 février 2022.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

